



Colligite fragmenta ne pereant
 Joan. vi. 12

Voix de l'Eglise.

Voix de l'Ecole.

Voix de la Colonie

et de la Paroisse.



Rédaction: S'adresser au Directeur, à l'Archevêché de Saint-Boniface
 Administration: Canadian Publishers Ltd., 619, ave. McDermot, Winnipeg
 Publiées à Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

JOSEPH TURNER, Président J. R. TURNER, Vice-Président
ALBERT TURNER, Sec.-Trésorier

The Standard Plumbing and Heating Company, Limited

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal. Prix fournis sur demande.

290-2 Ave Graham, Edifice Columbus, Winnipeg. Téléphone A 1437
Succursale à Saint-Boniface, 46, Ave Provencher. Téléphone N 2371
Téléphone de la résidence: Fort Rouge 906

The Cusson Lumber Company, Limited

MARCHANDS

De Toutes Sortes de Matériaux de Construction

DEPOSITAIRES

Des fameux produits de Peintures, Vernis, etc., marque **'Ville Cathédrale'**

Dessinateurs et Fabricants **d'Ameublements d'Eglises**

Coin des Meurons & Provencher Saint-Boniface, Manitoba

The JOBIN MARRIN CO., Limited

EPICIERS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée aux correspondances françaises.

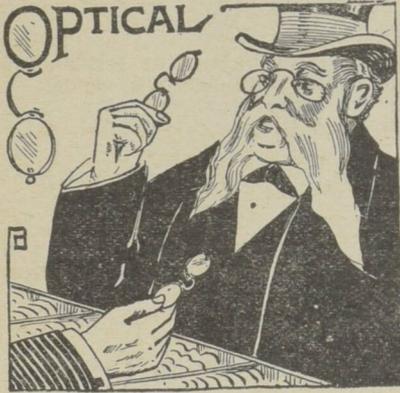
MAGASIN ET BUREAUX

158 Est, Rue Market

WINNIPEG

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Fowler Optical Co. Ltd.



Télé. : A 6411

Anciennement

Royal Optical Co.

est déménagée à
340, AVE PORTAGE
5 portes à l'ouest de
chez Eaton

W. R. FOWLER,

Optométriste

Juniorat de la Sainte-Famille

Saint-Boniface, Man.

**COLLEGE APOSTOLIQUE DES MISSION-
NAIRES OBLATS DE MARIE
IMMACULEE**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

ADRESSEZ-VOUS AU

REV. P. SUPERIEUR

222 Ave. Provencher

Saint-Boniface

VOUS
TROUVEREZ



AU
MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

TELEPHONE : A4831

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

D. Verville

C. E. Gaudette

La Crèmerie de St-Boniface

La seule crèmerie française au Manitoba

297, RUE HORACE - ST-BONIFACE, MAN.



Succursales :

St-Claude et Notre-Dame de Lourdes

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Man.

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE:—Encyclique de S. S. Pie XI instituant la fête du Christ-Roi — Le centenaire des Missionnaires Oblats — Le centenaire de Mgr Ritchot, P. A. — Saint Paul et la presse — La cause de Pie X Nouvelle bénédiction épiscopale — A la mémoire du R. P. Gladu, O. M. I. — Feu le R. P. J.-U. Poitras, O. M. I. — Feu le R. P. Joseph Caron, O. M. I. — Médailles-scapulaires — Les chants après l'élévation — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

VOL. XXV

FEVRIER 1926

No 2

ENCYCLIQUE DE SA SAINTETE PIE XI INSTITUANT LA FETE DU CHRIST-ROI

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES, PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES,
ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX EN PAIX ET COM-
MUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE XI, PAPE

*Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.*

Dans la première Encyclique qu'au début de Notre pontificat Nous avons adressée aux évêques de l'univers, il Nous souvient de l'avoir déclaré ouvertement, en recherchant les causes profondes des calamités qui accablent l'humanité et avec lesquelles celles-ci est en lutte : non seulement ce déchaînement de malheurs a envahi l'univers parce que la plupart des hommes ont banni Jésus-Christ et sa loi très sainte de leurs coutumes et de leur vie particulière comme de la société familiale et de l'Etat, mais encore l'espoir d'une paix durable entre les peuples ne brillera jamais tant que les individus et les Etats s'obstineront à rejeter l'autorité de Notre Sauveur. C'est pourquoi Nous avons averti qu'il fallait chercher *la paix du Christ dans le règne du Christ*; Nous avons promis d'y contribuer de tous Nos moyens : dans le règne du Christ, disions-Nous, car pour établir solidement la paix il ne Nous apparaissait pas de remède plus efficace que la restauration du règne de Notre-Seigneur. Depuis, l'espérance fondée de temps meilleurs s'est élevée au spectacle du zèle nouveau ou bien plus vif des peuples à l'égard du Christ et du seul artisan de la paix, son Eglise; autre constatation, beaucoup

de ceux que le mépris de la puissance du Rédempteur avait comme exilés de son royaume préparent très à propos et méditent le retour à leurs devoirs d'obéissance envers lui.

**Les événements de l'Année sainte ont mis en lumière
la royauté du Christ**

De tous les événements qui se sont déroulés au cours de l'année sainte, événements dignes de passer à la postérité, est-ce que le fondateur de l'Eglise, notre Chef et Roi suprême, n'a pas recueilli un accroissement magnifique d'honneur et de gloire?

En effet, l'Exposition missionnaire a vivement frappé les esprits; elle a montré le labeur que l'Eglise s'impose sans arrêt pour étendre chaque jour le règne de son Epoux sur tous les continents et toutes les îles de l'océan, même les plus lointaines; elle a représenté les nombreuses régions que des missionnaires courageux et invincibles ont, au prix de leurs sueurs et de leur sang, gagnées au catholicisme, et aussi les immenses territoires qu'il reste à soumettre à l'empire si bienfaisant de Notre Roi.

De plus, les multitudes qui, au cours de cette époque sainte, sous la conduite de leurs évêques ou de leurs prêtres, affluèrent de toutes parts à Rome, quel dessein les amenait, sinon celui de confesser, l'âme purifiée de ses fautes, près du tombeau des apôtres et devant Nous, qu'elles étaient et resteraient soumises à la puissance du Christ?

Et ce règne de Notre Sauveur resplendit d'une lumière nouvelle quand, après avoir approuvé la louange de leurs éclatantes vertus, Nous avons décerné à six bienheureux confesseurs ou vierges les honneurs de la canonisation. Oh! quel sentiment de joie, quelle consolation envahit Notre âme lorsque, dans la majesté de Saint-Pierre, sitôt achevée la lecture du Décret, l'immense multitude des fidèles, rendant grâce à Dieu, chanta d'une même voix : "*Tu Rex gloriae, Christe*; Vous êtes un Roi glorieux, ô Christ". En effet, pendant que les hommes et les peuples éloignés de Dieu descendent, à travers les flammes d'une mutuelle envie et au milieu de luttes intestines, vers la ruine et la mort, l'Eglise de Dieu, continuant de distribuer au genre humain sa nourriture spirituelle, enfante au Christ et lui forme l'une après l'autre une race très sainte d'hommes et de femmes; et le Christ, qui eut en leur personne de très fidèles sujets et serviteurs, ne cesse pas de les appeler à la béatitude éternelle du royaume céleste.

Comme aussi le seizième centenaire du Concile de Nicée tombait durant le jubilé, Nous avons ordonné de célébrer cet événement et Nous l'avons commémoré Nous-même dans la basilique vaticane avec d'autant plus de satisfaction que ce Concile a défini et proposé comme un dogme de la foi catholique la consub-

stantialité du Fils avec le Père, et que, en insérant dans sa formule de foi ou son Symbole les paroles : "dont le règne n'aura point de fin", il affirma la dignité royale du Christ.

La doctrine catholique sur la royauté du Christ

Puisque cette année sainte a présenté plus d'une occasion opportune de glorifier le règne du Christ, Nous estimons tout à fait conforme à Notre charge apostolique d'accéder aux très nombreuses prières des cardinaux, des évêques et des fidèles, dans leurs suppliques particulières ou communes, et de clore cette année jubilaire en introduisant dans la liturgie ecclésiastique une fête spéciale en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ Roi. Cette décision Nous réjouit à tel point, Vénérables Frères, que Nous désirons vous en entretenir quelques moments; ce sera votre devoir ensuite de porter à la connaissance des fidèles ce que Nous dirons du culte envers le Christ-Roi et de le présenter de manière que cette fête annuelle à établir produise maintenant et à l'avenir de multiples fruits.

La souveraine excellence qui élève le Christ au-dessus de toutes les créatures lui fit donner dans un sens spécial le titre de roi; c'est un usage antique et commun. C'est ainsi qu'il est appelé le Roi des *intelligences humaines*, non pas tant pour la pénétration de son esprit et l'étendue de sa science que parce qu'il est la Vérité et qu'il est nécessaire aux hommes de puiser près de lui la vérité et de la recevoir avec soumission; Roi *des volontés humaines*, car non seulement à la sainteté de la volonté divine répondent en lui une intégrité et une obéissance absolument parfaites de la volonté humaine, mais c'est encore son impulsion, ce sont ses inspirations, qui présentent à notre libre arbitre les sentiments qui nous enflamment aux plus nobles actions. Enfin, le Christ est reconnu comme le Roi *des cœurs* à cause de la *charité suréminente de sa science* (Eph., III, 19.) et de sa bienfaisante douceur qui attire les âmes; car, jusqu'ici, il n'y aura jamais aucun homme qui soit aimé par l'univers entier comme le fut et le sera le Christ.

Considérons de plus près cette vérité. Il n'est personne qui ne la voie, le nom de roi et la puissance royale doivent être, au sens propre du mot, attribués au Christ-Homme; c'est seulement en tant qu'homme que l'Écriture dit qu'il a reçu du Père *puissance, gloire et règne* (Dan., VII, 13-14.), puisque le Verbe de Dieu, consubstantiel au Père, ne peut pas ne pas avoir tout en commun avec le Père, et, par conséquence, l'empire souverain et absolu sur toute la création.

Le témoignage des Ecritures en faveur du Christ-Roi

Cette affirmation que le Christ est Roi, ne la lisons-nous pas çà et là dans les Ecritures? Il est appelé le Dominateur qui doit sortir de Jacob (Nombres, XXIV, 19.), que le Père a établi roi sur Sion, sa montagne sainte, qui recevra en héritage les nations et comme domaine les extrémités de la terre (Ps. II.); le chant nuptial qui célébrait, sous la forme d'un roi très riche et très puissant le vrai Roi d'Israël encore à venir, contient cette strophe : *Ton trône, ô Dieu, est établi pour toujours; le sceptre de la royauté est un sceptre de droiture* (Ps. XLIV.). Laissons de côté de nombreux textes semblables. Dans un autre passage, un prophète esquissant avec plus de netteté les traits du Christ, annonçait que son règne ne connaîtrait pas de frontières et qu'il recevrait comme de riches présents la justice et la paix. *En ses jours se lèveront la justice et une paix profonde.... Il étendra son domaine d'une mer à l'autre, du fleuve jusqu'aux extrémités de la terre.* (Ps. LXXI.) A ces textes s'ajoutent les nombreux oracles des prophètes, et tout d'abord ce texte très connu d'Isaïe : *Un enfant nous est né et un fils nous a été donné. L'empire a été posé sur ses épaules; et on le nomme Admirable, Conseiller, Dieu Fort, Père éternel, Prince de paix. Son empire s'étendra et la paix n'aura point de fin; il siègera sur le trône de Dieu et possèdera son royaume, pour l'établir et l'affermir par le droit et la justice dès maintenant et pour toujours.* (Isaïe, IX, 6-7.) Les autres prophètes ne rendent pas d'oracles différents de celui d'Isaïe; ainsi Jérémie prédisant le *Rejeton juste* qui surgira de la race de David, ce *Fils de David* qui *régnera avec le titre de Roi et possèdera la sagesse et qui rendra la justice sur terre.* (Jér., XXIII, 5); ainsi Daniel qui annonce un royaume établi par le Dieu du ciel, royaume qui *ne sera jamais détruit.... qui subsistera à jamais* (Dan., II, 44.) et il ajoute un peu après :

Je regardais dans les visions de la nuit, et voici que sur les nuées vint comme un Fils d'homme; il s'avança jusqu'au vieillard et on l'amena devant lui. Et celui-ci lui donna puissance, gloire et règne, et tous les peuples, nations et langues le serviront; sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son royaume ne sera jamais détruit. (Dan., VII, 13-14.)

La prophétie de Zacharie sur le Roi très doux qui, *assis sur l'ânesse et sur l'ânon*, entrerait, aux acclamations du peuple, dans Jérusalem *comme un juste et un Sauveur* (Zach., IX, 9), est-ce que les saints évangélistes n'en ont pas reconnu l'accomplissement et ne l'ont pas approuvé?

Cette doctrine du Christ-Roi, sur laquelle Nous avons recueilli quelques témoignages dans les livres de l'Ancien Testa-

ment, n'est pas inconnue dans les pages du Nouveau; bien au contraire, elle y trouve une magnifique et splendide confirmation. Effleurons seulement le message de l'archange apprenant à la Vierge qu'elle enfanterait un Fils auquel le Seigneur Dieu donnerait le trône de David son père et qui régnerait éternellement sur la maison de Jacob, et dont le règne n'aurait point de fin (Luc, I, 32-33). Le Christ porte lui-même témoignage de sa puissance. Soit lorsque, dans son dernier discours au peuple, il parla des récompenses ou des peines réservées pour toujours aux justes ou aux pécheurs; soit lorsqu'il répondit au proconsul romain qui lui demandait publiquement s'il était roi; soit, après la Résurrection, lorsqu'il commit aux apôtres la charge d'enseigner et de baptiser toutes les nations, le Christ, choisissant l'occasion favorable, s'attribua le nom de roi (Matth., XXV, 31-40), il affirma ouvertement sa royauté (Jean, XVIII, 37) et il déclara solennellement que tout pouvoir lui avait été donné dans le ciel et sur terre (Matth., XXVIII, 18). Que signifient ces paroles, sinon l'étendue de sa puissance et l'infinité de son règne? Peut-on s'étonner que le personnage appelé par saint Jean *prince des rois de la terre* (Apoc., I, 5), apparaissant au même apôtre dans une vision d'avenir, *porte sur son vêtement et sur lui-même cette inscription* : "*Roi des rois et Seigneur des seigneurs*"? (Apoc., XIX, 16.) En effet, le Père a constitué le Christ *héritier de tous ses biens* (Hébr., I, 1); il faut qu'il règne jusqu'à ce que, à la fin du monde, il jette tous ses ennemis sous les pieds du Dieu et du Père (I, Cor., XV, 25).

Le témoignage de la liturgie

Cette doctrine commune des Saints Livres devait entraîner la conséquence suivante : multipliant les hommages de sa vénération, l'Eglise, qui est le royaume du Christ sur la terre, destinée à s'étendre à tous les hommes et à toutes les terres, saluerait dans le cycle annuel de la sainte liturgie son Auteur et Fondateur comme Roi, Seigneur et Roi des rois. Ces témoignages d'honneur rendant la même louange dans une merveilleuse variété d'expression, l'Eglise les exprimait dans la psalmodie ancienne et dans les sacramentaires antiques; elle les répète encore maintenant dans les prières publiques offertes chaque jour à la majesté divine et dans l'offrande de l'Hostie sans tache. Dans cette louange perpétuelle du Christ-Roi, on remarque aisément la belle harmonie de nos rites avec les rites orientaux, et ainsi, même en ce cas, l'adage garde sa valeur : "La règle de la prière établit celle de la foi".

La royauté du Christ se fonde sur l'union hypostatique

Le fondement sur lequel reposent cette dignité et cette puissance de Notre-Seigneur, saint Cyrille d'Alexandrie le désigne exactement : *Il possède, en un mot, la puissance sur toutes les créatures, non pour l'avoir prise par violence ou par un autre moyen mais par essence et par nature* (In Lucam, X) ; son pouvoir dérive de l'admirable union que les théologiens appellent hypostatique.

Par suite, le Christ ne doit pas seulement être adoré comme Dieu par les anges et les hommes, mais encore les anges et les hommes doivent obéir avec soumission à la puissance de cet Homme ; ainsi, au seul titre de l'union hypostatique, le Christ a puissance sur toutes les créatures, bien que, durant sa vie terrestre, il n'ait pas voulu user de ce pouvoir royal. Et quelle pensée plus agréable et plus douce que de savoir que le Christ nous commande non seulement par droit de nature, mais par un droit acquis au titre de Rédempteur ? Que les hommes oublieux se rappellent tous combien nous avons coûté à notre Sauveur : *Vous n'avez pas été racheté au prix de matières périssables comme l'or ou l'argent, mais par le sang précieux du Christ offert comme un agneau sans tache et sans défaut.* (Pierre, I, 18-19.) Nous ne nous appartenons plus puisque le Christ donna pour nous une rançon précieuse (I, Cor., VI, 20) ; nos corps eux-mêmes sont les *membres du Christ.* (I, Cor., VI, 15.)

Le Christ-Roi possède le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire

Disons en quelques mots l'importance et la nature de cette Royauté. Il est à peine nécessaire d'affirmer qu'elle consiste en un triple pouvoir, condition essentielle de toute véritable royauté. Les témoignages pris dans la Sainte Ecriture au sujet de la domination universelle de notre Rédempteur le prouvent amplement et il faut la croire de foi catholique ; le Christ Jésus a certes été donné comme un Rédempteur qui a droit à la confiance des hommes, mais aussi comme un législateur auquel ils doivent obéissance. (Concile de Trente, Sess. VI, can. 21.) Les Evangiles ne rapportent pas tant l'institution de lois par sa parole qu'ils ne le présentent dans l'acte même de porter des lois ; tous ceux qui observeront ces préceptes, le divin Maître déclare en divers discours qu'ils prouveront ainsi leur charité envers lui et qu'ils demeureront dans son amour. (Jean, XIV-XV.) Le pouvoir judiciaire qui lui fut attribué par le Père, Jésus l'affirme lui-même aux Juifs qui l'accusaient d'avoir violé le repos du sabbat par la guérison merveilleuse d'un paralytique : *Le Père ne juge en effet personne, mais il a donné tout jugement au Fils.* (Jean, V, 22.) Dans ce pouvoir, il faut aussi comprendre — car

la chose ne peut se séparer du jugement — la faculté de récompenser ou de punir de son plein droit les hommes, même durant leur vie. De plus, le pouvoir exécutif doit être attribué au Christ puisque tous doivent obéir à son commandement, cela, sous la menace faite aux pécheurs contumaces, de supplices que nul ne peut éviter.

Bien qu'absolu, ce pouvoir s'exerce surtout sur les choses spirituelles

Toutefois, cette royauté est surtout spirituelle et concerne principalement les choses spirituelles; les textes allégués de la Bible le montrent nettement et le Christ-Seigneur le confirme par sa manière d'agir. A plusieurs reprises, comme les Juifs et les apôtres eux-mêmes croient par erreur que le Messie revendiquera les libertés nationales et rétablira le royaume d'Israël, Jésus prend soin de combattre cette opinion et renverse cette espérance; sur le point d'être proclamé roi par la multitude en admiration qui l'entoure, Jésus s'enfuit et se cache pour rejeter ce nom et cet honneur; devant le proconsul romain, il affirme que son royaume n'est pas de ce monde. D'après les descriptions que les Evangiles donnent de ce royaume, les hommes se préparent à y entrer par la pénitence, ils n'y pénètrent que par la foi et par le baptême qui, tout en étant un rite extérieur, signifie pourtant et produit une régénération intérieure. Ce royaume s'oppose uniquement à celui de Satan, ainsi qu'à la puissance des ténèbres, et il demande à ses sujets non seulement de renoncer aux richesses et aux biens terrestres, de manifester une grande douceur et d'avoir faim et soif de justice, mais encore de renoncer à soi-même et de porter sa croix.

Puisque le Christ comme Rédempteur s'est acquis l'Eglise par son sang et comme Prêtre s'est offert comme victime pour le péché, comment ne pas voir que sa dignité royale s'adapte et participe à la nature de ce double office? Toutefois, ce serait une erreur honteuse de dénier au Christ-Homme la puissance sur les choses civiles quelles qu'elles soient; il a, en effet, reçu du Père un droit si absolu sur les créatures que tout est soumis à son bon vouloir. Néanmoins, durant sa vie terrestre, il s'est complètement abstenu d'exercer cette autorité et, comme autrefois il a dédaigné la possession et la direction des choses humaines, il abandonna alors et les abandonne encore à leurs possesseurs. Vérité magnifiquement exprimée par ces vers : "*Non eripit mortalia qui regna dat coelestia*". Il ne ravit pas des trônes sur terre, lui qui en donne au ciel. (Hymne de l'Epiphanie.)

Cette royauté s'étend sur l'humanité entière, individus et sociétés

C'est pourquoi la royauté de notre Rédempteur embrasse tous les hommes. Sur cette question, Nous empruntons volontiers les paroles suivantes de Léon XIII, Notre prédécesseur d'immortelle mémoire : "Son empire ne s'étend pas seulement aux nations catholiques ou seulement à ceux qui, purifiés par le saint baptême, appartiennent de droit à l'Église, bien que des opinions erronées les aient dévoyés ou que le schisme les ait séparés de la charité (de l'Église) ; il embrasse aussi tout ce qu'il existe d'hommes n'ayant pas la foi chrétienne, de sorte qu'en toute vérité l'universalité du genre humain est soumise à la puissance de Jésus-Christ". (Enc. *Annum Sacrum*, 25 mai 1899.)

En cette matière, il ne faut pas distinguer entre les individus et les sociétés domestiques et civiles, puisque les hommes réunis en société ne sont pas moins sous la puissance du Christ que les particuliers. Le bien privé et le bien commun ont la même source : *Et il n'y a de salut en aucun autre, et il n'y a pas sous le ciel un autre nom qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés.* (Acte IV, 12.) Les citoyens comme les Etats ont le même principe de prospérité et d'authentique bonheur : *La cité ne tient pas sa félicité d'une autre source que l'homme, puisque la cité n'est qu'une multitude d'hommes vivant en concorde.* (S. Aug., Ep. ad Macedonium, c. III.) Que les chefs des nations ne refusent donc pas de rendre par eux-mêmes et par le peuple à la puissance du Christ leurs hommages publics de respect et d'obéissance, s'ils veulent, en sauvegardant leur autorité, promouvoir et accroître la prospérité de la patrie ! Ce que Nous écrivions au début de Notre pontificat sur l'affaiblissement extrême de l'autorité, du droit et du respect envers le pouvoir, on le dirait non moins adapté à la situation présente : "Dieu et Jésus-Christ ayant été exclus de la législation et des affaires publiques, et l'autorité ne tirant plus son origine de Dieu, mais des hommes, écrivions-Nous avec gémissements, il arriva que les bases mêmes de l'autorité furent renversées, dès là qu'on supprimait la raison fondamentale du droit de commander, pour les uns, du devoir d'obéir pour les autres. Inéluctablement, il s'en est suivi un ébranlement de la société tout entière, désormais privée de soutien et d'appui solides. (Enc. *Ubi arcano.*)

(A suivre)



—Craignez Dieu pour ne pas reculer ; pour avancer, aimez-le.
Saint Augustin.

LE CENTENAIRE DES MISSIONNAIRES OBLATS

Le 17 février de cette année 1926 marque le centenaire de l'approbation de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. Le Pape Léon XII, en l'approuvant, lui donna lui-même ce beau nom. Le Père de Mazenod l'avait fondée le 25 janvier 1816 sous le nom de "Société des Missionnaires de Provence".

La petite Congrégation se développa lentement et, en octobre 1825, changea son vocable de Missionnaires de Provence en celui d'Oblats de Saint-Charles. Au même moment, les religieux prenant de plus en plus conscience de la vitalité de leur oeuvre, poussaient leur fondateur à solliciter l'approbation du Saint-Siège. Après avoir longtemps hésité, le Père de Mazenod partit pour Rome et le 17 février 1826 le pape Léon XII, coupant court aux usages, traditions et procédures de la cour romaine en cette matière, approuva formellement les Constitutions de l'Institut.

Evêque de Marseille en 1832, Mgr de Mazenod accepta, pour ses Oblats, en 1842, les missions du Canada. Dès 1845 ils arrivèrent à la Rivière-Rouge. Depuis ils se sont répandus dans tout l'Ouest canadien jusqu'aux extrémités du Yukon, du Mackenzie et de la Baie d'Hudson. Ils ont annoncé l'évangile aux pauvres sauvages et établi les diverses églises de l'Ouest. La reconnaissance publique leur a décerné le titre de *sauveurs de l'Ouest*. Leur venue dans ces régions, en 1845, fut la suprême consolation des dernières années de Mgr Provencher, qui depuis longtemps appelait de ses voeux le secours d'une Congrégation religieuse pour accélérer le développement de son oeuvre apostolique. De 1818 à 1845 douze prêtres séculiers étaient venus lui prêter main forte, mais ce nombre était tout à fait insuffisant pour l'abondance de la moisson à recueillir.

En 1861, à la mort de Mgr de Mazenod, il y avait 393 Oblats. Aujourd'hui, après cent années d'approbation, ils se chiffrent à 2,745. Leurs provinces, anciennes ou nouvelles, quelques-unes en formation, sont assez nombreuses et en pleine activité. 668 des leurs s'y adonnent à l'apostolat missionnaire strict, c'est-à-dire à l'évangélisation des races indigènes ou métissées et prolongent l'esprit et la ferveur apostolique de Mgr de Mazenod et de ses premiers compagnons.



—Le monde sera socialiste ou il sera chrétien; il ne sera pas libéral. Si le libéralisme ne succombe pas devant le catholicisme, qui est sa négation, il succombera devant le socialisme, qui est sa conséquence.—*Louis Veuillot.*

LE CENTENAIRE DE MGR RITCHOT, P. A.

Le centenaire de naissance de Mgr Noël-Joseph Ritchot tombait le 25 décembre 1925. La paroisse de Saint-Norbert, dont il a été si longtemps curé, n'a pas voulu le laisser passer inaperçu. Sous l'impulsion de son successeur, Mgr Gabriel Cloutier, de belles fêtes ont été célébrées les 27 et 28 janvier. Elles avaient été retardées à cause des fêtes de Noël et du nouvel an.

L'hommage que l'on a rendu à la mémoire du patriote, du curé et du prélat, était on ne peut mieux mérité. Son action sur les rives de la Rivière Rouge fut immense et à certaines heures décisive. Son front est ceint de la double auréole d'apôtre de la foi et de champion de la justice. Il avait l'âme haute et le cœur large, noble et généreux. Ami de la paix et de l'ordre il se jeta avec courage et dévouement dans la mêlée, au milieu d'une agitation constitutionnelle qui ébranla la Confédération. Il assista à la naissance de la province du Manitoba et posa avec les hommes d'Etat les plus distingués les principes qui devaient lui servir d'assises.

Riel déclencha le mouvement de 1869 et en prit l'initiative, mais il n'était alors âgé que de 27 ans. Mgr Ritchot, à la porte du presbytère duquel se joua le premier acte du drame, se trouva enveloppé dans le courant qui entraîna la population et eut la vision nette et précise des responsabilités qui l'attendaient. Il accomplit une mission importante et exerça une influence bienfaisante à une époque de transition. Appelé à représenter tout un peuple à Ottawa, le vaillant curé se révéla du premier coup un homme d'Etat d'un sens averti et d'une hauteur de vue supérieure. Des négociations, qui eurent lieu alors, sortit l'Acte du Manitoba. Ratifié par le Parlement Impérial cet Acte a été depuis lacéré et mutilé. Les promesses les plus solennelles n'ont pas été tenues. Ces injustices n'enlèvent rien aux mérites de ceux qui assurèrent par des textes formels la survivance des droits de la minorité.

Cet homme providentiel était né à l'Assomption, dans la province de Québec, du mariage de Joseph-Isaïe Ritchot et de Marie Riopel. Il fréquenta l'école élémentaire de sa paroisse pendant quelques années et se livra ensuite à la culture sur la ferme paternelle. Il avait vingt ans lorsqu'il demanda à ses parents de l'envoyer au collège pour y commencer ses études classiques. Ses débuts furent pénibles, presque décourageants, mais sa force de caractère et son application à l'étude triomphèrent bientôt de tous les obstacles. Le but qu'il s'était proposé en allant si tard au collège était de consacrer sa vie au Seigneur dans la milice

sacerdotale. Le 22 décembre 1855 il eut le bonheur d'être ordonné prêtre pour l'éternité.

Le nouveau prêtre alla tout d'abord exercer le ministère à Berthier en qualité de vicaire. En 1857 il fut rappelé au collège de l'Assomption, son *Alma Mater*, pour y prendre la direction d'une ferme attachée à cette institution. En 1861 Mgr Bourget l'appela à fonder une nouvelle paroisse érigée sous le vocable de Sainte-Agathe des Monts. Le nouveau curé avait entendu le récit des fatigues, des misères et des travaux des missionnaires des Pays d'En-Haut. Il sentit son cœur ému de l'abandon des Métis et des tribus sauvages de ces vastes prairies. A l'invitation de Mgr Taché il répondit généreusement : *Ecce ego, mitte me*. Il dit adieu à ses parents, à ses amis, à sa patrie. Le 7 juin 1862 il arriva à Saint-Boniface et fut aussitôt nommé curé de Saint-Norbert, où il se dépensa jusqu'à sa mort pour le salut des âmes confiées à sa sollicitude.

En 1855 on avait érigé une petite église à la rivière La Salle. Mgr Lafèche avait été le premier prêtre à visiter cet établissement. A l'automne de 1857 la paroisse de Saint-Norbert avait été fondée. Mgr Taché y plaça le R. P. Lestanc, O. M. I., pour y résider en permanence. Les Soeurs Grises y arrivèrent l'année suivante. Quelques jours après l'arrivée de M. Ritchot, le R. P. Mestre, O. M. I., qui était alors en charge de Saint-Norbert, tomba gravement malade. Il fut rappelé et M. Ritchot le remplaça. En 1865 des nuées de sauterelles détruisirent toute la récolte. Le nouveau curé releva de ses paroissiens et vint au secours des plus malheureux. Au printemps de 1866 il se rendit à Qu'Appelle pour y entreprendre l'établissement d'une mission et y retourna l'année suivante. En 1868 les sauterelles s'abattirent de nouveau sur le pays et dévorèrent toute la végétation. La chasse au buffalo fut infructueuse et la désolation devint profonde. Le dévoué curé se fit de nouveau tout à tous pour adoucir les souffrances de ses paroissiens.

Pendant cette même année, 1868, Mgr Taché députa M. Ritchot pour le remplacer au concile de Québec. Il ne manqua pas de représenter l'état désespéré des colons de la Rivière Rouge aux évêques de la province de Québec, qui ordonnèrent une quête dans leurs diocèses. Ce fut pendant ce voyage que M. Ritchot eut le bonheur de faire une précieuse recrue pour l'Ouest dans la personne de M. L.-R. Giroux, fondateur de la paroisse de Sainte-Anne des Chênes.

A son retour à Saint-Norbert, en 1869, M. Ritchot constata un malaise général dans le pays. Les esprits étaient surexcités et l'autorité du gouvernement d'Assiniboia ébranlée. Un vent de

tempête commençait à souffler dans la colonie, signe avant-coureur des tragiques événements de 1869-70, pendant lesquels il joua le rôle bienfaisant que nous avons indiqué.

Nous ne pouvons que signaler quelques-uns des faits saillants de la carrière du vénéré curé. Le 22 septembre 1887 il eut la consolation d'assister à la consécration de son église. La cérémonie fut présidée par Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Mgr Taché et Mgr Lafèche étaient présents. Plusieurs prêtres de la province de Québec étaient venus y assister. Un grand concours de paroissiens et d'amis s'étaient réunis à Saint-Norbert en cette circonstance et un spécial témoignage d'estime fut offert au sympathique M. Ritchot, qui était depuis vingt-cinq ans missionnaire au Manitoba. L'honorable Joseph Royal, M. P., lui lut une chaleureuse adresse et des cadeaux de fête lui furent présentés.

"Aux humbles mais fortes vertus sacerdotales, disait l'adresse, vous joignez toutes les qualités du patriote éminent. Vous faites croire en Dieu et vous faites croire à la patrie. Vous êtes apôtre à l'autel et dans la chaire... Qui de nous n'est souvent venu dans ce presbytère, à l'hospitalité si large et si franche, chercher la lumière de votre jugement, l'appui de votre inaltérable amitié et de vos conseils presque prophétiques.

"Rien de ce qui touche aux pionniers de ces terres nouvelles ne vous est étranger. Immigration, institutions politiques, colonisation, relations sociales, intérêts matériels, questions du moment, vous avez été consulté sur tout. Et je me demande quand vous avez manqué de la réflexion juste, du coup d'oeil lumineux, de la conclusion voulue par la justice et la paix. Notre attachement, Monsieur le Curé, n'est pas de ceux qui reposent sur une vaine convention. Nous vous aimons à cause de votre dévouement de tous les jours, dévouement qui dure depuis un quart de siècle et qui, sans se démentir jamais, a usé votre vie au service des âmes à reconforter, à convertir, à sauver. Nous vous aimons à cause des immenses services que vous avez rendus au pays, par votre large intelligence pratique des choses religieuses et sociales".

A l'automne de 1890 le T. R. P. Jean-Marie Chouteau, abbé de la Trappe de Bellefontaine, en visite à l'abbaye d'Oka, vint à Saint-Boniface. Il y rencontra Mgr Taché et M. Ritchot, et leur fit part du projet d'établir un monastère au Manitoba. M. Ritchot insista pour que la fondation se fit dans sa paroisse. Une correspondance s'engagea entre lui et l'abbé de Bellefontaine. Le 27 octobre 1890 Mgr Taché écrivit à ce dernier :

"Mon Très Révérend et bien cher Père,

"C'est avec un sentiment particulier de plaisir que j'ai constaté le désir que vous avez de faire un établissement au Mani-

toba. Je vous en conjure, que ce désir se réalise! Il y a ici un bien d'une nature plus qu'ordinaire à accomplir. Partout où vous êtes vous faites le bien. Ici il s'agit d'empêcher le pays de passer au protestantisme et je considère qu'un monastère de l'Ordre de Cîteaux est une digue puissante contre l'envahissement de l'erreur. Il ne s'agit pas seulement de défrichement, mais bien de la foi du pays.

“De grâce, entendez-vous avec M. Ritchot qui a un désir très vif de favoriser votre établissement et qui est en mesure de le faire. Je lui ai donné carte blanche et j'approuve tout ce dont vous conviendrez ensemble.... Dites-lui bien vos vues et tout ce que vous désirez, et il fera l'impossible pour vous donner satisfaction”.

Les négociations aboutirent. M. Ritchot partage avec Mgr Taché le mérite de la fondation. Au printemps de 1892 l'abbé de Bellefontaine revint au Manitoba et laissa le Frère Antoine à Saint-Norbert pour y déblayer le terrain et commencer la construction d'un monastère. Ce dernier fut l'hôte du presbytère. Le 9 septembre arrivèrent les Pères Paul et Cléophas, ainsi que les Frères Urbain et Alphonse, qui furent eux aussi pendant quelques semaines les hôtes du presbytère. Le 18 octobre Mgr Taché alla bénir solennellement le nouveau monastère. Dom Benoît fit le sermon de circonstance et dit aux moines Cisterciens combien leur vocation était partout sublime, mais qu'elle le serait spécialement dans ce pays nouveau où l'exemple de leur vie de travail et de mortification ferait tant de bien.

Modeste curé de Saint-Norbert M. Ritchot se plaisait à faire le bien sans bruit; son cœur était fermé aux sentiments de la vanité et au désir des honneurs. Mais le bon Dieu se plaît à exalter ceux qui s'abaissent. Mgr Langevin, désirant reconnaître ses mérites insignes, demanda au Saint-Siège de lui décerner le titre de protonotaire apostolique *ad instar*. Le 13 octobre 1896 Sa Grandeur se rendit à Saint-Norbert pour remettre au vénéré curé le document romain. Une séance avait été préparée. A l'issue de cette séance Mgr Langevin prit la parole. Avec son éloquence entraînante, il rappela la belle carrière, les services rendus et le dévouement inlassable de M. Ritchot et lui annonça, à sa grande surprise, qu'il était nommé protonotaire apostolique.

Le nouveau dignitaire se jeta à genoux et, avant de recevoir le parchemin, baisa la terre au milieu de l'émotion générale. En se relevant il prononça ces paroles : “Monseigneur, vous avez bien fait de ne pas me communiquer vos intentions à mon endroit, car je vous aurais supplié de ne pas solliciter pour moi une telle dignité. Puisque c'est la volonté de Dieu, j'accepte cette dignité

non pour moi, mais au nom du clergé séculier que vous avez voulu honorer dans ma personne.”

C'était le couronnement d'une vie toute consacrée au service de l'Eglise et de la patrie. Mgr Langevin l'avait déjà honoré du titre de vicaire général du diocèse et plus d'une fois, à l'occasion de ses voyages, lui en avait confié l'administration.

L'année 1904 vit la construction du nouveau couvent des Soeurs Grises et la fondation de la crèche des Soeurs de la Miséricorde, connue aujourd'hui sous le nom d'Asile Ritchot. Il fut le bienfaiteur insigne des deux communautés, comme il l'avait été du monastère de Notre-Dame des Prairies.

Enfin la croix devait marquer d'une empreinte profonde les derniers mois de sa vie. Le 10 janvier 1905 il eut la douleur de voir un incendie détruire en quelques heures son vieux presbytère. Il était déjà malade. Il fut transporté au couvent des Soeurs de la Charité, où il mourut le 16 mars. Mgr Langevin chanta son service et prononça son oraison funèbre, en prenant pour texte : *Erat enim sacerdos Dei Altissimi*. Il était prêtre du Dieu Très Haut. Sa Grandeur considéra le défunt au triple point de vue de prêtre missionnaire, de pasteur d'âmes et de gardien de la vérité et de la morale.

Le 27 janvier les Enfants de Marie de la paroisse et les pensionnaires du couvent donnèrent une séance dramatique et musicale dans la salle du couvent. Le lendemain, à dix heures, Mgr Cloutier chanta une messe pontificale solennelle et M. l'abbé J.-A.-M. Jolys, curé de Saint-Pierre, prononça un remarquable pangeyrique de celui dont on célébrait le centenaire de naissance.

A l'issue de la messe un banquet fut servi dans la salle de l'école paroissiale, présidé par Mgr Cloutier, administrateur du diocèse pendant le voyage de repos de S. G. Mgr l'Archevêque en Floride. Il lut une dépêche de Sa Grandeur exprimant son regret de ne pouvoir assister à la célébration. Il ajouta que S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg, empêché d'assister à la fête, avait exprimé sa joie de voir honorer la mémoire d'un ancien, dans la personne de Mgr Ritchot.

Des discours éloquents furent prononcés par Mgr Cherrier, le continuateur des oeuvres du héros de la fête en qualité d'exécuteur testamentaire, par M. Roger Goulet, au nom de l'*Union Métisse*, et par l'honorable Juge L.-P. Roy, en l'absence de l'honorable Juge L.-A. Prud'homme, invité à prendre la parole, mais que la maladie avait empêché de se rendre à la fête.

SAINT PAUL ET LA PRESSE

En proclamant l'héroïcité des vertus du vénérable Antoine-Marie Claret, archevêque de Santiago, le 6 janvier dernier, S. S. Pie XI, faisant allusion à la propagande des écrits, livres, opuscules, feuilles volantes, faite par le serviteur de Dieu, a prononcé les paroles suivantes :

“Nous voulons parler de la presse et du livre. On a dit que si saint Paul avait vécu de nos jours, il serait devenu journaliste. Il est douteux que ce mot se fût vérifié à la lettre, mais il se serait sans aucun doute réalisé suivant son esprit. Il n'y a pas de doute, en effet, que saint Paul qui, nonobstant les difficultés matérielles, par ses lettres, par ses écrits, si merveilleusement multipliés de son temps même, a porté en tant de parties du monde l'évangélisation, que cet homme, en qui brûlait une passion si ardente de propager la doctrine de Jésus-Christ, se serait servi, dans la plus large mesure possible, de cette grande propagatrice de la pensée et de l'idée qu'est la presse”.



LA CAUSE DE PIE X

On annonce de Rome que le procès de béatification de Pie X avance à grands pas. Plusieurs miracles authentiquement reconnus auraient été constatés. Plus de 2,000 suppliques, venant de tous les points du monde, réclamant cette béatification, sont déjà parvenues au Vatican : ce qui n'a jamais eu lieu pour aucun saint. L'ensemble des cardinaux, de l'épiscopat et des ordres religieux a envoyé d'instantes suppliques au Souverain Pontife.



NOUVELLE BENEDICTION EPISCOPALE

S. G. Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, a béni à son tour la *Ligue des Institutrices catholiques de l'Ouest*. “Je suis heureux, écrit Sa Grandeur, d'accuser réception des huit premiers numéros de votre joli Bulletin de la *Ligue des Institutrices catholiques*. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt. Quelle bonne idée vous avez eue d'établir cette publication ! Elle est certainement appelée à faire beaucoup de bien. Je vous félicite et vous souhaite plein succès.

“Vous avez bien fait d'étendre votre Ligue à tout l'Ouest. Votre champ d'apostolat sera plus vaste et le bien réalisé plus grand. Je vous bénis de tout coeur ainsi que votre oeuvre magnifique”.

A LA MEMOIRE DU R. P. GLADU, O. M. I.

A l'article nécrologique que nous avons consacré au R. P. Gladu le mois dernier, nous sommes heureux de joindre les paragraphes suivant emprutés aux *Annales de Notre-Dame du Cap* :

“En 1902, les Pères Oblats de Marie Immaculée étaient choisis par Sa Grandeur Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, pour être les gardiens du Sanctuaire de la Reine du T. S. Rosaire. La translation de la desserte du pèlerinage amena le contrôle des *Annales* par les nouveaux desservants. Aussi, le 17 juin, le R. P. L. Gladu, O. M. I., arrivait au Cap pour prendre la charge de directeur-rédacteur des *Annales du Rosaire*.

“Ancien notaire, journaliste, professeur, missionnaire, fondateur de la *Bannière* d'Ottawa, auteur même, il se donna à l'oeuvre avec tout l'entrain de son expérience. Si bien qu'en 1902, Mgr Cloutier daignait recommander à ses ouailles, dans une lettre pastorale sur le Sanctuaire du Cap, “ses intéressantes annales, irréprochables sous le rapport du style et de la rédaction comme sous celui de la doctrine, et qui renfermaient une grande variété de matières utiles pour leur édification et leur instruction”.

“Au témoignage de notre *Codex Historicus* ses efforts furent couronnés de succès. A son arrivée, les *Annales* comptaient environ 3,500 abonnés; à son départ, après 21 mois de travail intense, elles en avaient 9,200”.



FEU LE R. P. J.-U. POITRAS, O. M. I.

Le 5 janvier dernier est décédé à Duluth, Minn., le R. P. Joseph-Urgel Poitras, l'un des plus vieux Oblats canadiens-français et l'un des plus connus. Né à l'Assomption, le 25 juin 1843, de Joseph Poitras et de Sophie Magnan, il fit ses études au collège de sa ville natale et entra dans la Congrégation des Oblats. Il fut ordonné prêtre à Ottawa le 11 octobre 1868.

Missionnaire sur les bords du lac Témiscamingue, il parcourut pendant près de vingt ans les chantiers du nord de l'Ottawa. De 1887 à 1893 il fut supérieur à Mattawa. En 1893 il vint à Saint-Boniface et y séjourna quatre années. De 1897 à 1901 il fut missionnaire à Kenora. Appelé à Winnipeg en qualité de procureur des missions, il remplit cette fonction pendant dix ans. En 1912 il fut envoyé à Duluth où il remplit successivement la charge de procureur de la maison et de chapelain à l'hôpital Sainte-Marie de la ville. Son grand âge l'avait forcé à prendre sa retraite il y a quatre ans.

Sa robuste constitution portait allègrement le poids des an-

nées. Il continuait à rendre des services à la paroisse. Ses facultés, mémoire et intelligence, se maintinrent jusqu'à la fin. Il faisait bon causer avec ce vieillard aimable, à l'esprit ouvert à toutes les questions courantes et qui faisait l'édification de tous. Sa grande modestie cachait des qualités précieuses, qui lui ont permis de faire beaucoup de bien au cours de sa longue carrière si bien remplie. Son souvenir vivra dans les coeurs de ceux qui l'ont connu. Il était vraiment le type de l'Oblat. Son nom est digne de prendre place à côté de tant de ses frères qui ont passé parmi nous en évangélisant les pauvres et en faisant le bien.

Un premier service eut lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste, de Duluth, — paroisse canadienne-française —, et son corps fut amené à Saint-Boniface où un second service fut chanté dans la chapelle du Juniorat. S. G. Mgr l'Archevêque y assistait, ainsi que Mgr Jubinville, curé de la cathédrale, plusieurs membres du clergé, des représentantes de communautés de femmes et des fidèles. Il fut inhumé dans le cimetière de la communauté.

R. I. P.



FEU LE R. P. JOSEPH CARON, O. M. I.

Le 21 janvier est pieusement décédé, à l'hôpital des Soeurs de la Providence de Kingston, à Mosse Jaw, le R. P. Joseph Caron, O. M. I., préfet des études au collège Mathieu de Gravelbourg. C'est une lourde perte pour le collège et pour sa Congrégation. Il était dans la force et la maturité de l'âge. Il était né à Louiseville le 14 décembre 1881 d'Alfred Caron, cultivateur, et de Joséphine Caron. Il était encore enfant lorsque sa famille vint se fixer à Saint-Charles, au Manitoba. Il commença ses études au collège de Saint-Boniface et les termina au Juniorat d'Ottawa. Il entra au noviciat de la Congrégation en 1904, fit ses études philosophiques et théologiques au scolasticat d'Ottawa. Le 5 juin 1909 il fut ordonné prêtre. De 1910 à 1922 il séjourna au Juniorat de Saint-Boniface, remplissant alternativement ou simultanément les fonctions de professeur, de préfet de discipline, de préfet des études, de directeur de musique instrumentale et vocale, de procureur et de prédicateur de retraites religieuses.

Depuis 1922 le regretté défunt était attaché au collège Mathieu de Gravelbourg en qualité de professeur, de préfet des études et de directeur de la Congrégation de la Sainte Vierge. Il était aussi chapelain des Rdes Soeurs Jésus-Marie du couvent de Gravelbourg. Au cours des vacances d'été, il prêchait des retraites fermées et des retraites religieuses.

Miné par une maladie que rien ne laissait prévoir, il s'alita le 11 janvier pour ne plus se relever. Le 13 il fut conduit en toute hâte à l'hôpital de Moose Jaw et il rendit sa belle âme à Dieu le 21, assisté du R. P. Josaphat Magnan, recteur du collège Mathieu, et de l'aumônier de l'hôpital.

Ses funérailles ont eu lieu au Juniorat de Saint-Boniface le 25 janvier. NN. SS. Mathieu, archevêque de Régina, et Sinnott, archevêque de Winnipeg y assistaient, ainsi qu'un nombreux clergé, des religieuses de plusieurs communautés et un grand nombre de fidèles.

Dans une circulaire à ses prêtres à l'occasion de sa mort, S. G. Mgr Mathieu a fait de son caractère et de sa vie un très bel éloge. Nous en détachons quelques lignes : "Il avait une belle intelligence, un grand cœur, un zèle incomparable. Ses supérieurs comprirent qu'il était admirablement doué pour faire du bien aux enfants et aux jeunes gens qu'on confierait à ses soins. Aussi il a toujours été employé dans une maison d'éducation. Il a passé sa vie à sauver des âmes que Dieu a chéries d'un si particulier et si tendre amour".

R. I. P.



MÉDAILLES-SCAPULAIRES

Voici un résumé du décret du 16 décembre 1910 sur les médailles-scapulaires :

1. Chacun peut à sa guise ou continuer de porter des scapulaires, — le Saint-Père le désire vivement, — ou les remplacer par une médaille bénite à cet effet. C'est absolument la même chose au point de vue des indulgences et des faveurs spirituelles, même du *privilege sabbatin*.

2. Quelle médaille? — Une médaille représentant d'un côté Notre-Seigneur montrant son Cœur sacré et de l'autre la sainte Vierge. Cette médaille doit être en métal.

3. A part les scapulaires des Tiers-Ordres, dont le port reste obligatoire pour les Tertiaires, la médaille peut remplacer tous les scapulaires approuvés par le Saint-Siège.

4. Une seule médaille suffit pour remplacer tous les scapulaires qu'on a reçus; mais elle doit être spécialement bénite autant de fois qu'on voudra qu'elle remplace de scapulaires.

5. Qui peut bénir? — Tout prêtre ayant le pouvoir d'imposer un scapulaire peut bénir les médailles remplaçant ce scapulaire. En vertu d'un décret du 5 juin 1913, tout prêtre ayant le pouvoir d'imposer des scapulaires peut bénir publiquement, d'un seul signe de croix pour chaque espèce de scapulaires, toutes

les médailles *ad hoc* tenues par les fidèles dans une église ou une réunion.

6. Comment bénir? — Par un signe de croix.

7. Comment porter la médaille? — Ou bien suspendue au cou, ou sur soi de toute autre façon respectueuse.

8. L'imposition d'un véritable scapulaire demeure obligatoire pour la réception. Cependant le décret du 5 juin 1913 déclare que ces médailles peuvent être bénites même pour des personnes qui n'ont pas encore reçu le scapulaire; mais elles ne leur serviront qu'après réception légitime du scapulaire. (Cf. *Ami du clergé*, 1911, page 130, et 1913, page 673.)



LES CHANTS APRES L'ELEVATION

De *l'Ami du clergé*

Aux messes chantées, — aussi bien à celles des défunts qu'aux autres, — on peut, après l'élévation du calice et le chant du *Benedictus*, exécuter un motet latin approuvé, pourvu que les paroles s'en adressent au Saint-Sacrement (S. R. C., 22 mai 1894, n. 3827, III; Instr. annexée au *Motu proprio* du 22 nov. 1903, p. 4121, III, 8; 11 août, n. 4239). Il serait étrange, en effet, qu'à peine accompli le miracle de la transsubstantiation, on parût oublier un instant la présence réelle de Notre-Seigneur sur l'autel. C'est pourquoi, aux messes de *Requiem*, il n'est pas permis de chanter à ce moment les versets *Miseremini mei*, etc.; mais on peut continuer d'y chanter *Pie Jesu*, etc., et même *Jesu, Salvator mundi*, etc., sans les versets susdits (S. R. C., 11 août 1909, n. 4239).



DING! DANG! DONG!

—S. E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, est décédé le 23 janvier. Profondément ému par l'annonce de sa mort, S. S. Pie XI a parlé de l'illustre défunt comme "de l'une des plus nobles figures mondiales de ces vingt-cinq dernières années". — "L'Eglise, a-t-il ajouté, perd un éminent représentant de ses doctrines, et la science un savant des plus renommés. La Belgique ne l'oubliera certainement jamais". Un service a eu lieu à l'église belge de Saint-Boniface le 27 janvier pour le repos de son âme.

—Une Congrégation des Rites a été tenue au Vatican, le 12 janvier, pour la discussion des deux miracles attribués à l'intercession du vénérable André Hubert Fournet, fondateur de la Congrégation des Filles de la Croix, dites Soeurs de Saint-André. Une religieuse de cette communauté du diocèse de Saint-Boniface a été l'objet de l'un de ces miracles.

—Les Ordinaires des missions de l'Ouest canadien ont adressé à S. S. Pie XI une supplique lui demandant de proclamer sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus *patronne spéciale des missionnaires*.

—Tous les mardis après-midi, de cinq à six heures, les RR. PP. Oblats de l'église Saint-Paul, de Saskatoon, donnent par radio un magnifique concert de chant, de musique et d'intéressantes causeries. "Les catholiques ne doivent pas boudier le radio", disait récemment Pierre l'Ermite à ses compatriotes.

—S. G. Mgr l'Archevêque, accompagné de M. l'abbé Horace Messier, est parti le 24 janvier pour un voyage de repos en Floride. Pendant son absence Mgr Gabriel Cloutier, curé de Saint-Norbert, protonotaire apostolique et vicaire général, est administrateur du diocèse.

—Le 31 janvier, M. l'abbé Antoine d'Eschambault, aumônier de l'*Union Canadienne*, a donné, sous ses auspices, une intéressante conférence sur *Assise et saint François*.

—Chez les Oblats le R. P. H. Brassard a été nommé vicaire au Sacré-Coeur de Winnipeg, le R. P. A. Beaudin à Kenora et le R. P. C. Pilon à Duluth.

—Le 14 janvier huit religieuses Adoratrices du Précieux Sang sont arrivées à Gravelbourg. Le dimanche suivant, le 17, S. G. Mgr Mathieu a béni leur monastère.

—L'*Action française* vient d'entrer dans sa dixième année. Cette revue est toujours bien vivante et remplie d'articles fort intéressants, souvent d'une importance primordiale. Elle rend de grands services à notre nationalité. (1735, rue St-Denis, Montréal.)



R. I. P.

—S. E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, Belgique.

—R. P. Thomas Gorman, S. J., ancien professeur au collège de Saint-Boniface, décédé à Guelph, Ont.

—M. l'abbé Arsène Dufresne, ancien vicaire à la cathédrale de Saint-Boniface, décédé à Montréal.

—Rde Soeur M.-Saint-Germain, née Léa Bélanger, novice Oblate, décédée à Saint-Boniface.

—Mme Vve John Forbes, née Octavie Léger, mère de NN. SS. John Forbes, évêque de Vaga, et Guillaume Forbes, évêque de Joliette, décédée à Montréal.

—Mme Marie-Philomène Vigouret décédée à Saint-Boniface.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

LE CANADA FRANCAIS

Fusion de la Nouvelle-France et du Parler Français. Couronné par l'Académie française

REVUE DE L'UNIVERSITE LAVAL

DIRECTEUR : M. L'ABBE ARTHUR ROBERT

UN AN : \$3.00; LE NUMERO : 35 SOUS

ADRESSE : CASIER, 218, UNIVERSITE LAVAL. QUEBEC

DEMANDEZ



Ma liste de prix des peaux crues fourrures, faites sur commande, réparées, nettoyées, etc., à des prix modérés. Satisfaction garantie.

Antonio Lanthier

Télé.: N1461 207, rue Horace

ST-BONIFACE

Maison-Chapelle

SAINT-BONIFACE, MAN.

MAISON MERE ET NOVICIAT DES MISSIONNAIRES
OBLATES DU SACRE-COEUR ET DE
MARIE-IMMACULEE

(fondée en 1904)

JARDIN DE L'ENFANCE "LANGEVIN"

Pour garçons de 5 à 12 ans.

L'Enseignement des deux langues est organisé de manière
à préparer les élèves pour leur entrée au Collège.



Confection de soutanes, d'hosties et de cierges. Objets de
piété: Chapelets, scapulaires, etc.



— RELIURE —

Liste des prix envoyée sur demande.

The Winnipeg Trustee Company of Canada

W. H. Cross	- - - - -	Président
H. Chevrier	- - - - -	Vice-Président
M. J. A. M. de la Giclais	- - - - -	Directeur-Gérant

Il est prouvé qu'au moins neuf sur dix des millionnaires qui meurent confient leurs affaires à une Compagnie de Trust et font leur testament en faveur de la dite Compagnie.

La raison est qu'ils veulent que leurs affaires soient administrées avec soin et aussi que leurs volontés soient respectées, ce qui souvent n'a pas lieu du tout quand ce sont les bénéficiaires qui sont en même temps exécuteurs.

En achetant chez nous

vous obtenez: marchandise de première qualité, prix très modique, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continuelles et par l'emploi du français principalement dans le magasin.

La Maison Blanche

Magasin à Rayons

SAINT-BONIFACE, MAN.

Téléphone : N 1183

11-35 Ave Provencher



Terres a vendre

LES TERRES du Manitoba sont reconnues aujourd'hui parmi les plus fertiles de tout l'Ouest Canadien. Non seulement ces terres sont pratiquement inépuisables, mais le climat du Manitoba est tel que le manque total de récolte y est inconnu. Le Manitoba n'est pas soumis comme d'autres provinces de l'Ouest à ces périodes de sécheresse qui souvent rendent les efforts et le savoir-faire des cultivateurs absolument inutiles.

IL Y A aujourd'hui dans toutes les paroisses canadiennes-françaises du Manitoba un assez grand nombre de terres à vendre. Ces terres ont appartenu pour la plupart à des Anglais qui ont émigré dans les villes.

ON TROUVE généralement dans chacune de nos paroisses du Manitoba, église, couvent et écoles françaises. Le nouveau colon canadien-français ne se trouve donc pas en pays étranger lorsqu'il vient au Manitoba. Il rencontre au contraire de ses gens et il peut donner à ses enfants une éducation catholique et française.

LA LISTE suivante donnera une idée du choix des terres à vendre :

St-Laurent, Man.	Aubigny, Man.
St-Georges de ChYteau- guay, Man.	Bruxelles, Man.
St-Jean-Baptiste, Man.	Fannystelle, Man.
St-Léon, Man.	Haywood, Man.
St-Lupicin, (Altamont), Man.	Isle des Chênes, Man.
St-Malo, Man.	La Broquerie, Man.
St-Norbert, Man.	Lac du Bonnet, Man.
Somerset, Man.	La Salle, Man.
Starbuck, Man.	Letellier, Man.
Swan Lake, Man.	Lorette, Man.
Thibaultville, Man.	Mariapolis, Man.
Woodridge, Man.	Morris, Man.
Abbéville, Man.	N.-D. de Lourdes, Man.
Camperville, Man.	St-Pierre, Man.
De Laval, (Fisher Branch), Man.	Otterburne, Man.
Dunrea, Man.	St-Adolphe, Man.
Elie, Man.	Ste-Agathe, Man.
Grande Clairière, Man.	St-Alphonse, Man.
Inwood, Man.	Ste-Anne des Chênes, Man.
Laurier, Man.	St-Claude, Man.
Makinak, Man.	St-Joseph, Man.
McCreary, Man.	Ste-Geneviève, Man.
N.-D. de Toutes Aides, Man.	St-Charles, Man.
Ste-Amélie, Man.	St-Claire, Man.
Ste-Rose du Lac, Man.	Ste-Elizabeth, Man.
	St-Eustache, Man.
	St-François-Xavier, Man
	Duck Mountain, Man.

ADRESSEZ-VOUS pour renseignements aux cures
des paroisses ci-haut mentionnées.